

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL ATPL CASELAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		70 avenue Du Château 95310 SAINT OVEN L'AUMONE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 3 4 2 7 0 1 3 8 0 0 0 2 8		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		30/09/2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	83 846		83 846
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	15 880	14 880	1 000
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	941 718	818 978	122 739
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 696 279	1 427 226	269 052
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG	10 000		10 000
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	145 166		145 166
TOTAL (II)		BJ	BK	2 892 890	2 261 085	631 804	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	59 804		59 804
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 750 169	91 980	2 658 189
		Autres créances (3)	BZ	CA	198 012		198 012
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	3 332 050		3 332 050	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	80 085		80 085	
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 420 121	91 980	6 328 141	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	9 313 012	IA	2 353 066	6 959 946	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *				Créances :			
Immobilisations :				Stocks :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Stocks :

[Signature]

Créances :

certifiés conformes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ATPL CASELAS			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 215 000)		DA 215 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC
	Réserve légale (3)		DD 21 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG 3 581 674
	Report à nouveau		DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 921 368
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	TOTAL (I)		DL 4 739 542
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP 140 211
	Provisions pour charges		DQ
	TOTAL (III)		DR 140 211
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV 59 672
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 1 092 068
	Dettes fiscales et sociales		DY 906 317
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA 22 134
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
TOTAL (IV)		EC 2 080 192	
Ecart de conversion passif* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 6 959 946	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
		Ecart de réévaluation libre	ID
		Réserve de réévaluation (1976)	IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 2 064 442
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Société à Responsabilité Limitée

A.T.P.L. CASELAS

=====

Au capital de 215 000 Euros
Siège social : Parc d'Activités du Vert Galant
70 Avenue du Château
SAINT OUEEN L'AUMONE
95041 CERGY PONTOISE CEDEX
N° 434 270 138 R.C.S. PONTOISE
=====

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MARS 2024

=====

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Mars à dix heures,

Au siège social situé Parc d'Activités du Vert Galant - 70 Avenue du Château à SAINT OUEEN L'AUMONE,

Les Associés de la Société à Responsabilité Limitée **A.T.P.L. CASELAS**, au capital de DEUX CENT QUINZE MILLE (215 000) Euros, divisé en VINGT ET UN MILLE CINQ CENTS (21 500) parts de DIX Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation de la Gérance, conformément à la Loi et aux statuts de la Société.

SONT PRESENTS :

- Madame Catarina BARREIRO CASELAS, associée, propriétaire de TROIS CENT VINGT-CINQ parts en pleine propriété, ci... ..	325 parts PP
SOIXANTE QUINZE parts en nue-propriété, ci	75 parts NP
- Monsieur David BARREIRO CASELAS, associé, propriétaire de TROIS CENT VINGT-CINQ parts en pleine propriété, ci.....	325 parts PP
SOIXANTE QUINZE parts en nue-propriété, ci	75 parts NP
- Monsieur Augusto CASELAS, associé-gérant, propriétaire de DIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE parts en pleine propriété, ci... ..	10 350 parts PP
SOIXANTE QUINZE parts en usufruit, ci	75 parts US
- Madame Isabel Maria CASELAS, associée, propriétaire de DIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE parts en pleine propriété, ci.....	10 350 parts PP
SOIXANTE QUINZE parts en usufruit, ci	75 parts US
TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social : soit MILLE CINQ CENTS parts sociales, ci	21 500 parts PP
	=====

Tous les associés étant présents, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et, en conséquence, peut valablement délibérer.

cc 
DC
DC

Monsieur Augusto CASELAS préside la réunion en sa qualité de Gérant et rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de Gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2023**.
2. Approbation des comptes.
3. Quitus à la Gérance et approbation de sa rémunération.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.
6. Rémunération des associés.

Puis, il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2023.
- Le rapport de gestion de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de commerce, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de Gestion de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de Gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2023**, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par **un bénéfice de 921 368 Euros**.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Elle approuve également l'absence de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, engagées au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓
✓
DC
JC

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés donne en conséquence à Monsieur Augusto CASELAS, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 30 Septembre 2023.

L'Assemblée Générale des associés prend acte que Monsieur Augusto CASELAS a perçu la rémunération annuelle brute de 66 000 Euros et déclare l'approuver.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur Augusto CASELAS s'étant abstenu de voter.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit **un bénéfice de 921 368 Euros**, comme suit :

- A titre de dividendes aux associés, la somme de..... 134 375 Euros
soit 6,25 Euros pour chacune des 21 500 parts
composant le capital social,
- Le solde, au compte AUTRES RESERVES, soit..... 786 993 Euros

Du fait de cette affectation, le poste AUTRES RESERVES se trouve porté à la somme de 4 368 667 Euros.

Conformément à la loi de Finances, les dividendes distribués seront soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30%, consistant en une imposition à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire de 12,80%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20%.

Les dividendes seront mis en paiement, au siège social, à compter de ce jour et jusqu'au 30 Juin 2024.

Ils pourront être payés en numéraire ou par inscription au crédit du compte courant ouvert au nom des associés, dans les livres de la Société.

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle les distributions de dividendes intervenues au cours des trois exercices précédents :

- Pas de distribution en 2023 ;
- Sur le bénéfice de l'exercice 2021 : l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mars 2022 a décidé de distribuer la somme de 285 950 Euros, soumise au prélèvement forfaitaire unique de 30% ;


 CC DC
 JC

- Sur le bénéfice de l'exercice 2020 : l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mars 2021 a décidé de distribuer la somme de 285 950 Euros, soumise au prélèvement forfaitaire unique de 30% ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés approuve les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2023 entre les Associés et la Société, à savoir :

- La SCI D.A.I.C, dont les associés sont également associés de notre Société loue à cette dernière, les locaux sis à 70 Avenue du Château – 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE. Le montant du loyer annuel H.T. s'est élevé à 187 618,02 Euros. Le dépôt de garantie s'élève à 80 175 Euros.
- La SCI D.I.C.A., dont les associés sont également associés de notre Société loue à cette dernière, les locaux sis 21 Avenue des Eguillettes – 95310 SAINT OUEN L'AUMONE. Le montant du loyer annuel H.T. s'est élevé à 120 000 Euros. Le dépôt de garantie s'élève à 50 000 Euros.
- La SCI AIC, dont les associés sont également associés de notre Société, loue à cette dernière, un terrain nu situé à BELLOY EN FRANCE (95), lot n° 6 lieu-dit de « la gare » rue des Briqueteries et chemin de Saint Prix. Le montant du loyer annuel H.T. s'est élevé à 30 309,55 Euros. Le dépôt de garantie s'élève à 5 850 Euros.
- La Société a pris en charge des cotisations afférentes au contrat de retraite de Monsieur Augusto CASELAS, souscrit auprès d'Allianz, au titre de l'article 83, pour un montant de 6 006,66 Euros.
- La Société a pris en charge des cotisations afférentes à un contrat de prévoyance pour Madame Isabel CASELAS, souscrit auprès d'Allianz, pour un montant de 5 378,25 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés prend acte que Madame Isabel CASELAS a perçu, durant l'exercice écoulé, la rémunération annuelle brute de 58 375 Euros, et déclare l'approuver.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Madame Isabel CASELAS s'étant abstenue de voter.

DC
JC
CC

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés.

Monsieur Augusto CASELAS



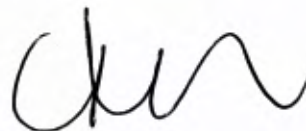
Madame Isabel Maria CASELAS



M. David BARREIRO CASELAS



Mme Catarina BARREIRO CASELAS



OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	4 114
Dons, libéralités	1 500
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 079
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	994
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	10 688
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	3 866
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	3 866

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SARL ATPL CASELAS</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	99 726	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	872 080	KT		KU	69 637	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	339 581	KW		KX	9 507	
		Matériel de transport*				KY	1 171 629	KZ		LA	108 110	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	70 736	LC		LD	3 533	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	2 454 027	LO		LP	190 789	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T	149 245	1U		1V	10 000		
TOTAL IV					LQ	149 245	LR		LS	10 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	2 702 999	0H		0J	200 789		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		3		
										4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	99 726	LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencs et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	941 718	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers			IU		MM		MN	349 089	MO	
		Matériel de transport			IV		MP	6 819	MQ	1 272 920	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	74 269	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG	6 819	NH	2 637 997	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7	
		Autres participations					I0		0X		0Y	
		Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	4 079	2F	155 166		
TOTAL IV					I3		NJ	4 079	NK	155 166		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K	10 898	0L	2 892 890		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL ATPL CASELAS</u>							Néant ☐ *	
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	14 880	PF		PG		PH 14 880
TOTAL I		RK	14 880	RM		RN		RO 14 880
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	732 183	QA	86 795	QB		QC 818 978
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	213 758	QE	35 313	QF		QG 249 071
	Matériel de transport	QH	965 660	QI	148 726	QJ	5 824	QK 1 108 562
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	64 985	QM	4 607	QN		QO 69 592
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
TOTAL II		QU	1 976 587	QV	275 442	QW	5 824	QX 2 246 205
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 991 467	ØP	275 442	ØQ	5 824	ØR 2 261 085
CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO	
TOTAL III								
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL ATPL CASELASNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATPL CASELAS										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	10 000	UR		US	10 000		
	Autres immobilisations financières			UT	145 166	UV		UW	145 166		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	113 104		113 104				
	Autres créances clients			UX	2 637 064		2 637 064				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	3 600		3 600				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	6 682		6 682				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	458		458				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	144 003		144 003				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	43 269		43 269				
	Charges constatées d'avance			VS	80 085		80 085				
	TOTAUX				VT	3 183 433	VU	3 028 267	VV	155 166	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD	10 000						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	4 079						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	15 750							15 750	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 092 068		1 092 068						
Personnel et comptes rattachés		8C	166 207		166 207						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	213 266		213 266						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	500 402		500 402					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	26 440		26 440					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	43 922		43 922						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	22 134		22 134						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX				VY	2 080 192	VZ	2 064 442			15 750	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	3 750	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SARL ATPL CASELAS										Néant ☐		Exercice N. clos le : 30/09/2023	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WA	921 368	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		5 176	WB				
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE	5 176			
		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	4 114			
		WJ	4 114	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ							
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	58 099	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	1 906	
										Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I		WR	990 663
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV				
									WH				
									WP				
									WW				
									XB				
									I6				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WZ			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A		XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC					
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	51 184	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		XG	51 184			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	51 184
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	939 479
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	690 080		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	249 399	XO	

Désignation

SARL ATPL CASELAS

[illegible]

Désignation

SARL ATPL CASELAS

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ATPL CASELAS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	690 080
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	690 080
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ATPL CASELAS										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	(797 772)		Dividendes		ZE		
	Prélèvements sur les réserves			0E			Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I			0F	(797 772)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG		
									ZH		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7	387 900	YQ	159 778		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	1 634 160		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		XQ	538 597		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	66 078		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	20 277		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	1 945 548		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	4 204 662		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	21 719		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		9Z	135 548		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	157 267		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	1 659 007		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	931 624		
DIVERS	- Montant brut des salaires *							0B			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATPL CASELAS						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	SOGELEASE - 15T - 726 ETY 27/12/2012	4 619	4 619			
	2	EQUIPEMENT TRAILER 6606-VB- 22/03/2021	2 200	1 205		994	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	1 500	1 500	1 500			
	2	166	(827)	(827)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		672				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ATPL CASELAS		Néant	
Exercice ouvert le : 01/10/2022		et clos le : 30/09/2023	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	48	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	8 964 107	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	8 964 107	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	73	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	166 412	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	166 485	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	2 346 139	
Variation négative des stocks	OQ	1 082	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 249 462	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	49 077	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	3 645 762	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	5 484 831
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	5 484 831	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	8 964 107	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	48	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 1 0 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR	3	0 / 0 9 / 2 0 2 3

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2023

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
2 (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

N° SIRET 4 3 4 2 7 0 1 3 8 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ATPL CASELAS

ADRESSE (voic) 70 avenue Du Château

CODE POSTAL 95310

VILLE SAINT OUEN L'AUMONE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 425

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CASELAS Prénom(s) Augusto
Nom marital % de détention 40.00 Nb de parts ou actions 600
Naissance : Date 27061968 N° Département 99 Commune Pays PORTUGAL
Adresse : N° 120 Voie rue De Morifosse
Code Postal 95100 Commune ARGENTEUIL Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique CASELAS Prénom(s) Isabel Maria
Nom marital % de détention 40.00 Nb de parts ou actions 600
Naissance : Date 18091969 N° Département 99 Commune Pays PORTUGAL
Adresse : N° 120 Voie rue De Morifosse
Code Postal 95100 Commune ARGENTEUIL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)2
2 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

N° SIRET

4 3 4 2 7 0 1 3 8 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ATPL CASELAS

ADRESSE (voie) 70 avenue Du Château

CODE POSTAL 95310

VILLE SAINT OUEN L'AUMONE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 425

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BARREIRO CASELAS Prénom(s) David

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 09101994 N° Département 95 Commune ARGENTEUIL Pays

Adresse : N° 120 Voie rue de Morifosse

Code Postal 95100 Commune ARGENTEUIL Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032